



Requalif d'un arrêt maladie en accident du travail ?

Par **christophe_h**, le **11/02/2008** à **22:05**

Depuis ma prise de position pour un collègue, je me suis attiré les foudres de mon employeur. Etant Délégué Syndical national, je me rend très régulièrement aux réunions. C'est l'occasion pour mon employeur d'avoir un comportement infâme à mon égard et répété. De retour dans l'établissement dont j'ai la gestion temporaire (depuis 2 ans), l'employeur ne cesse de multiplier la demande de divers renseignements et documents, de me priver d'un adjoint et de me demander de ne pas lier l'absence de celui ci avec un dépassement d'heure. De me chercher des fautes, de lancer des contrôles et audits. La pression est véritablement là, la surcharge de travail est telle que je fis un infarctus en avril 2007. malgré mes courriers, malgré l'inspection du travail, les attaques ne se calment pas. j'ai donc entamé une procédure de prud'homme contre mon employeur tout en y étant salarié, ce qui ne facilite pas les rapports. Mais comme la justice est très longue, il faut tenir..... pensez vous qu'il est possible de faire reconnaître mon infarctus comme étant une conséquence de ce tress, de ce harcèlement ? Mon cardiologue m'a attesté par écrit que l'infarctus était la résultante d'un tress important, le psy qui me suit peut également attester que mon travail me perturbe plus que de raison. J'ai saisi la HALDE, mais pour l'instant il se contente d'attendre la décision prud'homale.